

DECRET N°2013-330 DU 26 AOÛT 2013
portant approbation du budget, exercice 2012,
de l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-447 du 14 juin 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n°2008-511 du 08 septembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière de l'Habitat ;
- Vu** le procès verbal de la session du Conseil d'Administration de l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) en sa séance du mercredi 13 avril 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} :

Est approuvé le budget exercice 2013, de l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) tel qu'il est annexé au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr BONI YAYI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie,
et des Finances,

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Jonas GBIAN

Blaise O. AHANHANZO-GLELE

AMPLIATIONS:

PR: 06 ; AN : 04 ; CC : 02 ; CS : 02 ; CES : 02 ; HAAC : 02 ; HCJ : 02 ; PMCCCOGEPPPDDS 4; SGG : 4 ;
MEHU : 04 ; MEF : 04 ; autres ministères : 24 ; AFH : 05 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 ; BM-
DAN-DLC : 03 ; GCONB-DCF-INSAE : 03 ; BCP-CSM-IGAA : 03 ; UAC-ENAM-FADESP : 03 ; UNIPAR-
FDSP : 02 ; JO : 01.